

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 15 janvier 2019 à 19h30 à la salle du conseil située au 300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.

Sont présents : Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE et,
Messieurs LES CONSEILLERS,
Yves Lapointe,
Michel Viens,
Charles Montamat,
Francis Boucher,
Raymond Frève,
Renaud Ouellet.

Tous les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par MME Nancy St-Pierre, mairesse. Nathalie Blais, directrice-générale, rédige le procès-verbal.

01-01-2019

LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'adopte en laissant ouvert le point « varia » pour la séance.

02-01-2018

DÉPÔT ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 13 DÉCEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prescrit par la Loi du code municipal, reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 4 décembre et de la séance extraordinaire du 13 décembre 2018;

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska les adopte tels que déposés.

03-01-2019

DÉPÔT, ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE le dépôt de la liste des déboursés au 31 décembre 2018 totalisant un montant de : 10 430,16 \$ se répartit comme suit;

Prélèvements directs : 3 041,69 \$

Remboursement payé à l'intérieur de la paie :

- Frais de déplacement et de repas : 1 173,16 \$ incluant la partie de l'allocation du véhicule de 900 \$ annuelle
 - Remboursement cellulaire inspecteur : 0 \$
 - Location du tracteur : 90 \$
- Salaires et frais Desjardins : P.P. 25 et 26 : 12 314,58 \$

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska de l'adopte telle que déposée.

04-01-2019

DÉPÔT, ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DE 2019

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au 15 janvier 2019 ci-dessous au montant de : 13 822,11\$;

Bell Canada : 142 \$

C.G.THERIAULT :11 459.07 \$

Coop de Saint-Alexandre : 44.80 \$

Collège Sainte-Anne : 50 \$

École secondaire Chanoine Beaudet : 50 \$

Gaz bar Saint-Alexandre : 41,59 \$

Mon Buro : 135,21 \$

Service Sanitaire A. Deschênes : 1 721,43 \$

Videotron : 74,16 \$

Visa : 103,85 \$

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska de l'adopte telle que déposée.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

* la directrice générale confirme le dépôt des déclarations pécuniaires de chaque membre du conseil et la mairesse.

05-01-2019

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 245-2018 DÉCRÉTANT LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT la résolution 12-12-2018 par laquelle le conseil municipal a adopté les prévisions budgétaires 2019;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été

donné à la séance régulière du 4 décembre 2018 et qu'un projet de règlement a été présenté lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'avant l'adoption du règlement numéro 245-2018, la directrice générale a fait mention de l'objet de celui-ci, de sa portée et de son coût;

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte le règlement portant le #245-2018 décrétant les différents taux de taxation applicables pour l'exercice financier 2019.

Ledit règlement est joint en annexe et est conservé dans le livre des Règlements prévu à cet effet.

06-01-2019

ENTRETIEN DES CHEMINS LOCAUX DOUBLE D'UNE VOCATION D'ACCÈS AUX RESSOURCES / MINISTÈRE DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

CONSIDÉRANT QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes locales 1 ou 2 à compenser;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans les cas d'une nouvelle demande de compensation;

CONSIDÉRANT QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2018;

Ressource transportée / nombre de voyages	Route de Picard 6.4 km	Route de Picard et Rang 6 (accès) 2.01 km	Rang 5 Ouest 1.01 km
Bois brut Copeaux, écorces, sciures	3254	510	3254

Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska fasse la demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de

l'Électrification des transports d'une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 9,43 kilomètres.

07-01-2019

CONTRAT / FORFAIT TÉLÉPHONIQUE / DHC, AVOCATS

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accorde un montant forfaitaire de 400 \$ plus les taxes au cabinet, DHC, Avocats, afin d'avoir accès en tout temps pour l'année 2019, à un service illimité de consultations téléphoniques de services juridiques en droit municipal, en droit du travail, droit public et droit administratif pour tous les employés et dirigeants de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska.

08-01-2019

PAIEMENT À LA FABRIQUE POUR LE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE ET LA PUBLICITÉ DANS LE FEUILLET PAROISSIAL POUR 2019

CONSIDÉRANT QUE le stationnement de l'église est utilisé par l'ensemble des contribuables pendant l'année,

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise le paiement pour le déneigement du stationnement de l'Église de Saint-Joseph-de-Kamouraska et pour une publicité annuelle dans le feuillet paroissial. Les montants sont respectivement de 500\$ et 40 \$.

09-01-2019

RENOUVELLEMENT DE CONTRATS ET /OU D'ADHÉSION ANNUELS 2019

CONSIDÉRANT QUE plusieurs cotisations annuelles et adhésions sont à renouveler en janvier pour l'année;

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise le renouvellement et le paiement des associations suivants:

ADMQ : 880,33 \$
Fédération québécoise des municipalités (FQM): 1 091,09 \$,
Groupe Azimut (GONET): 1 572,86 \$
PG Solutions (PG): 4 443,79 \$,
ULTIMA (MMQ): 10 683 \$

Pour un total de 18 671,07 \$ incluant les taxes.

10-01-2019

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU FDMK : VOLET ACTIVITÉ LOCALE, LOISIR CULTUREL

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Kamouraska a mis en place un Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) pour appuyer les municipalités à réaliser des activités locales au développement du loisir culturel;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité peut choisir une activité de loisir culturel qu'elle désire financer en partie par ce fonds;

CONSIDÉRANT QUE le montant attribué dans le cadre de ce fonds est de 500 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Charles Montamat
Et il est résolu unanimement

QUE la municipalité s'engage à la hauteur de 20 % du 500 \$, dans cette activité ;

QUE la municipalité s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de la MRC de Kamouraska ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité ;

QUE la municipalité s'engage à affecter le montant de 500 \$ provenant du FDMK en 2019 au paiement des dépenses engendrées par le spectacle de chansons qui aura lieu dans le cadre du festival Boule de Neige.

11-01-2019

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska, que la séance soit levée à 21h40.

Nancy St-Pierre, mairesse

Nathalie Blais, directrice générale